

## La Maladrerie et la Chapelle de Saint-Lazare-de-Cognac

Nous n'avons que très peu de renseignements sur l'ancienne maladrerie de *Cognac* existant jadis à l'est de la ville, en dehors des remparts, en bordure de la route d'*Angoulême*. Elle est à peine citée dans le "*Pouillé Historique*" de l'abbé *Nanglard* qui la place sous le vocable de *Notre-Dame*<sup>1</sup>. Dans ses "*Études Historiques sur l'Angoumois*" publiées en 1835, *Marvaud* paraît en faire remonter la fondation au XIIIe siècle, c'est-à-dire au temps des *Lusignan*<sup>2</sup>. En réalité, elle n'est mentionnée avec certitude qu'à partir du XVe siècle; nous la trouvons dans le testament de *Jean de Valois*, comte d'*Angoulême*, rédigé le 12 avril 1467; "*aux ladres, pour aider à faire leur chapelle hors la porte de nostre dicte ville de Coingnac huit livres cinq sols tournois une fois paiez*"<sup>3</sup>. La léproserie est également citée dans le testament de *Marguerite de Rohan*, veuve du comte *Jean*, daté du 14 février 1492: "*Item aux pauvres ladres qui seront es maladreries de Coingnac, Chastelneuf et Engoulesme, à chascunes desdittes maladries, la somme de dix livres tournois*"<sup>4</sup>.

Le *Pouillé* général de l'Archevêché de *Bordeaux*<sup>5</sup> cite la maladrerie de *Cognac* comme étant de fondation royale et avec la mention "*y nomme le grand aumônier*". En fait, les constructions et les terres de la léproserie étaient à cette date affermées à des particuliers, comme le prouve un acte de ferme du 13 juillet 1644, consenti par les marguilliers de *Saint-Léger-de-Cognac*, en faveur du nommé *Emériaud*, de l'église et chapelle *Saint-Lazare* et des terres qui en dépendent; l'acte passé devant *Arnaud*, notaire, était fait au nom des marguilliers *Michel Berjonneau*, premier président en l'Élection, *Raymond Dexamier*, conseiller en l'élection, *Guillaume Beurivier*, avocat, et *Jehan Rouhaud*, marchand; la location était faite pour cinq ans, moyennant une rente de huit livres tournois et le locataire s'engageait à entretenir la couverture de "ladite chapelle *Saint-Lazare*"<sup>6</sup>. Un autre acte, un peu postérieur, cite aussi la maladrerie. Le 4 mars 1656, honorable homme *Jacques Robicquet* sieur de *Lescart*, échevin, et dame *Marie Saisit* son épouse, vendent à *Denis Saisit*, maître apothicaire, demeurant à *Cognac*, une pièce de terre située en la paroisse de *Saint-Martin*, près la chapelle *Saint-Lazare*, tenue à rente noble de la seigneurie et commanderie de *Boutiers*. Ce dernier détail nous permet de penser que les templiers de la commanderie de *Boutiers* avaient probablement été, au moyen âge, les fondateurs de la *Maladrerie*.

Même affermée, la chapelle *Saint-Lazare* gardait encore au XVIIIe siècle un caractère semi religieux, puisque les processions de la paroisse *Saint-Léger* s'y rendaient le jour de *Pâques*, après vêpres, et le jour de la *Pentecôte*, comme nous l'apprend le cérémonial de 1689<sup>7</sup>.

*Cognac* possède aujourd'hui une rue de la *Maladrerie*, mais il n'y faut point chercher les vestiges de l'établissement; la *Maladrerie* se trouvait en effet à quelque distance de là, au carrefour du chemin d'*Angoulême* et du chemin de *Roissac* (avenue *Victor-Hugo* et rue de *Segonzac*). La chapelle *Saint-Lazare*, existe même encore, comprise parmi les bâtiments d'une biscuiterie; donnant sur une cour intérieure, c'est un petit édifice non voûté, de neuf mètres de long environ, sur quatre mètres cinquante de large. La façade, sans aucun ornement comporte uniquement une porte en plein cintre et au-dessus une étroite fenêtre de même forme; trois autres fenêtres éclairaient primitivement le chœur, celle du fond subsiste,

---

<sup>1</sup> *Pouillé Historique du diocèse d'Angoulême*. Angoulême 1900. Tome III, page 546.

<sup>2</sup> *Marvaud*, page 171.

<sup>3</sup> *Marvaud: Études historiques sur la ville de Cognac*. Niort 1870, Tome I, page 192.

<sup>4</sup> *Marvaud: id., id.* Tome I, page 200.

<sup>5</sup> *Pouillé Général de l'Archevêché de Bordeaux*. Paris, Alliot, 1648. Page 59.

<sup>6</sup> *Archives municipales de Cognac*. Fonds *Saint-Léger*. Carton I.

<sup>7</sup> *Fonds Saint-Léger. Cérémonial de 1689*. Carton III.

mais celles des côtés ont été murées. Une construction plus récente, élevée à droite de la façade, a fait disparaître l'aspect primitif du pignon, mais dans l'ensemble, l'on reconnaît assez bien un petit édifice de la fin du moyen âge. Le testament de *Jean de Valois* spécifiait que le legs fait aux lépreux devait les *aider "à faire leur chapelle hors la porte de nostre dicte ville de Coingnac"*, sans doute fut-elle édiflée peu après, c'est-à-dire dans le dernier tiers du *XVe* siècle. L'ancienne église *Saint-Lazare* ne présente certes que peu d'intérêt archéologique, mais il nous paraît bon, néanmoins, d'en signaler l'existence<sup>8</sup>.



---

<sup>8</sup> *F. Marvaud* écrit à propos de *Cognac*: "Une maison, située dans la, rue du *Palais*, était autrefois l'église des chevaliers de *Saint-Lazare*, que le peuple, par corruption, appelait *Saint-Ladre*. Ils avaient pour habitations les maisons voisines. Une d'elles garde encore cette devise de l'*Ordre*: "*Spero lucem per Christum*" (page 170). En réalité, les affirmations de *Marvaud* ne reposent sur aucun fondement; il ne les a du reste pas répétées dans ses "*Études historiques de la ville de Cognac*". (Niort 1870). La maison portant la devise latine précitée datait en réalité de la fin du *XVIe* siècle, comme l'indiquait le millésime de 1594, et n'avait rien de commun avec l'*Ordre* de *Saint-Lazare*. Elle a été démolie au cours du *XIXe* siècle et occupait l'emplacement de l'actuel n 20 de la rue de *l'Isle-d'Or*.